

32

700 F12 F14-1
/

LUCAS CHARLES - JEAN - MARIE

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
DE L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL.

796

249

A MONSIEUR CHARLES LUCAS, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Très vénéré maître,

Je n'oublierai jamais tout le profit que j'ai retiré de vos lumières et de vos bons avis dans le cours des treize années pendant lesquelles je crois avoir été votre fidèle et dévoué secrétaire.

Aussi, lorsque le résultat heureux d'un concours auquel vous m'aviez conseillé de me présenter, dans l'intérêt de mon avenir, m'a fait éprouver le profond regret de vous quitter, je me suis demandé comment je pourrais vous témoigner un reconnaissant et respectueux souvenir.

J'aurais désiré écrire une notice relative à votre monographie, mais une raison a dû m'en détourner.

Votre vie a été, comme on l'a dit souvent, un apostolat consacré dans le droit criminel et le droit international, aux trois réformes dont vous avez, sans interruption et sans défaillance, poursuivi le développement graduel.

Sans parler des deux réformes relatives à l'abolition de la peine de mort et à la civilisation de la guerre, qui ont occupé une si grande place dans vos travaux, ce n'est pas une notice, c'est un livre que demanderait une monographie pour la troisième seulement, la réforme pénitentiaire en France, à laquelle vous avez donné, en 1828, sa première histoire, et, en 1836, sa première théorie ; car, dans ces cinquante dernières années, ainsi que l'ont dit vos biographes, le réformateur et la réforme sont si

étroitement unis, que la monographie de l'un est l'histoire de l'autre.

J'ai recueilli et lu attentivement les diverses biographies qui vous concernent, pour chercher à en présenter un résumé substantiel; mais c'était une œuvre de révision assez délicate, et qui entraînait une certaine responsabilité. J'ai préféré la combinaison qui n'en demandait aucune, et qui fait l'objet de cette publication.

Votre existence, vénéré maître, se partage en deux époques distinctes : l'une, qui a précédé, et l'autre, qui a suivi votre entrée à l'Institut, en 1836. La première est celle de vos jeunes années; car vous n'étiez âgé que de trente-trois ans, lorsque la publication successive du *Système pénal et répressif en général et de la peine de mort en particulier*, couronné dans le double concours ouvert à Paris et Genève; du *Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, auquel l'Académie française a décerné le grand prix Montyon; et enfin de la *Théorie de l'emprisonnement*, vous valurent d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle, depuis quarante-cinq ans, vous avez l'honneur d'appartenir.

Ces travaux scientifiques n'ont pas été oubliés et ne sauraient l'être désormais; mais on n'a plus qu'un faible souvenir de ceux de votre apostolat pendant la première période de votre vie; et il me semble que c'est à la fois un hommage pour votre nom et un enseignement utile pour la génération nouvelle, que de mettre en lumière ces travaux, tel qu'on en trouve le fidèle et intéressant récit dans la première biographie qui vous est relative, et qu'on n'irait pas chercher aujourd'hui, en remontant à 1839, dans le tome IV, 2^e partie, de la *Biographie des hommes du jour*.

Quant à la seconde partie de votre vie, je me crois assez bien informé pour être autorisé à dire que dans tout ce que la biographie a publié, il y aurait bien des développements à ajouter et des vides à remplir en tout ce qui touche les actes et les faits concernant les trois réformes que vous avez embrassées.

Il n'en est pas de même de vos publications scientifiques. La

mission qu'à partir de votre entrée à l'Institut, vous vous êtes imposée et que vous avez remplie avec tant de persévérance, celle d'indiquer par des communications successives le développement graduel de chacune de ces réformes, permet d'en suivre et d'en apprécier le mouvement progressif. Je ne connais rien de plus instructif à cet égard que la récente notice qui vous est personnelle, dans le tome II de l'*Annuaire de 1879-1880*, de l'Institut de droit international, où se trouvent les notices biographiques et bibliographiques de tous les membres éminents de ce corps savant.

Je suis persuadé de l'opportunité de publier ces deux notices précitées qui présentent, l'une la date la plus ancienne, l'autre la plus récente. Elles marquent ainsi, la première le point d'où vous êtes parti, et la seconde celui où vous êtes arrivé, après plus de cinquante années de persévérants travaux dont rien n'a pu et ne peut encore ralentir le cours, malgré le poids de l'âge et l'infirmité de la cécité.

J'ai dû me borner, dans la publication de ces deux notices, dont j'avais à respecter le texte, à retrancher seulement de la première l'énumération bibliographique qui se trouvait dans la seconde, et que j'ai mise à jour.

En vous priant, vénéré maître, d'agréer le modeste hommage de cette publication, vous voyez qu'en vue de l'utilité du but à atteindre, je m'y suis résigné à un rôle bien effacé. Mais il en est un autre qui m'inspire un légitime orgueil, c'est celui d'avoir été pendant tant d'années le secrétaire d'un homme d'un si grand esprit et d'un si grand cœur.

Je n'ai pu pendant si longtemps être si près de vous, vénéré maître, sans éprouver de l'enthousiasme et de l'admiration pour votre apostolat; mais je reconnais cependant que ce que demande cet apostolat, ce n'est pas un panégyrique, mais un exposé simple et vrai des faits, des actes, des fondations et des travaux de votre vie. Ce qu'il lui faut, en un mot, c'est une histoire, et mon vœu le plus cher eût été d'avoir le temps et le talent de l'écrire.

P. BUJON.

Paris, le 1^{er} mai 1884.